



Retraite imposée suite à redressement judiciaire

Par **Fanny78**, le **03/08/2016** à **15:29**

Bonjour,

Ma société va se trouver en redressement judiciaire. Un collègue me dit que pour alléger la masse salariale, outre quelques licenciements, l'administrateur peut m'obliger à prendre ma retraite (j'ai 62 ans et mes annuités, mais pour des raisons personnelles, j'ai encore besoin de travailler, et ne voudrais pas partir maintenant).

J'ai plus de 25 ans de présence dans cette société.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **03/08/2016** à **15:57**

Bonjour,

A priori, l'Administrateur Judiciaire ne peut pas plus que l'employeur vous obliger à prendre votre retraite à 62 ans même si vous pourriez l'obtenir à taux plein...

Par **Fanny78**, le **03/08/2016** à **16:33**

Merci beaucoup pour votre réponse!

Cordialement,

Fanny